

Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Commandement de payer **Date de publication:** SHAB, KABGE - 21.11.2019 **Numéro de publication:** SB02-0000014771

Canton: GE

Entité de publication:

Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications, Rue du Stand 46, 1204 Genève

Commandement de payer Future of Human Rights Forum

Débiteurs:

Future of Human Rights Forum CHE-313.357.795 c/o: Martin Andrysek avenue De-Budé 13 1202 Genève

Créanciers:

Confédération Suisse 3003 BERNE

Représentant:

Administration fiscale cantonale CHE-115.139.340 Rue du Stand 26 1204 Genève

Type de poursuite pour dettes:

Procédure ordinaire

Numéro du commandement de payer:

19 244880 B

Créances:

CHF 50.00 3.00 % depuis 07.06.2019 R29.630.126/IFD/2017/1, Bordereau 081.374.001 exp. le 20.12.2018 CHF 0.55 INTERETS MORATOIRES AU 07.06.2019

Coûts supplémentaires:

Frais de poursuite hors coûts de publication

Motif de la créance:

Voir les créances ci-dessus

Remarques juridiques:

Le débiteur est sommé de payer au créancier dans les vingt jours les sommes indiquées. Si le débiteur entend contester tout ou partie de la dette ou le droit du créancier d'exercer des poursuites, il doit le déclarer verbalement ou par écrit (former opposition) auprès du point de contact dans les dix jours à compter de la notification du commandement de payer. S'il ne conteste qu'une partie des créances, le montant de celles-ci doit être indiqué précisément, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'obtempère pas à la sommation de payer, le créancier pourra requérir la continuation de la poursuite.

Publication selon l'art. 69 LP.

Point de contact:

Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications Rue du Stand 46 1204 Genève

Remarques:

soit pour elle: M. Martin Andrysek, membre